



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026/395T

Prolongation de l'arrêté n°2026/146T du 11 février 2026, portant interdiction de stationnement et restriction de circulation, dans le cadre de travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, jusqu'au 7 mai 2026

Le Maire,

Vu la demande en date du 2 avril 2026, par laquelle la Société AZTP sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, jusqu'au 7 mai 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté temporaire n°2026/146T du 11 février 2026, portant interdiction de stationnement et restriction de circulation, dans le cadre de travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, Du 20 février 2026 au 13 mars 2026,

Vu l'arrêté temporaire n°2026/292T du 12 mars 2026, prolongeant l'interdiction de stationnement et la restriction de circulation, dans le cadre de travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, jusqu'au 10 avril 2026.

Considérant l'arrêté temporaire n°2026/146T du 11 février 2026, portant interdiction de stationnement et restriction de circulation dans le cadre de travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, réalisés par la Société AZTP, du 20 février 2026 au 13 mars 2026.,

Considérant que l'arrêté temporaire n°2026/292T du 12 mars 2026, prolonge l'interdiction de stationnement et la restriction de circulation, dans le cadre de travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, réalisés par la Société AZTP, jusqu'au 10 avril 2026,

Considérant que, la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 7 mai 2026,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté temporaire n°2026/146T du 11 février 2026 jusqu'au 7 mai 2026,

ARRÊTE :

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté temporaire n°2026/146T du 11 février 2026, portant interdiction de stationnement et restriction de circulation dans le cadre des travaux d'ouverture d'une fouille pour la création d'un branchement souterrain, au 72 boulevard Robespierre à Poissy, du 20 février 2026 au 13 mars 2026, prolongées par l'arrêté n°2026/292T du 12 mars 2026, jusqu'au 10 avril 2026, sont prolongées jusqu'au 7 mai 2026.

Article 2 : Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 3 avril 2026

Le Maire
Conseillère régionale d'Île-de-France

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 03/04/2026